

Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain
Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 22 novembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Présents :

M. Alain DOULÉ, Mme Valérie FLATTOT, M. Hervé ALBRAN, M. Roger CUZIN, Mme Christine SARRE, Mme Monique FOYARD, Mme Mauricette DUBOIS, Mme Patricia FONTENEAU, M. Richard POBANZ, M. Carlos PINTO, M. Jérôme DEBRUERE, M. Emmanuel GALOCHE, Mme Sandra HAYOTTE, Mme Karine BIARD.

Excusés : M. Jean-Yves DUMONT, M. Alexandre FESCHET, Mme Valérie ZARAMELLA, M. Guillaume CHAUMONT.

M. Jean-Yves DUMONT a donné pouvoir à M. Hervé ALBRAN.

Mme Monique FOYARD a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2016.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2016 qui est adopté à l'unanimité (les membres absents lors de la séance ne prennent pas part au vote).

2 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Droit de préemption urbain :

M. le Maire indique qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

3 - Tarifs d'utilisation des services et immeubles communaux.

Le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention approuve les tarifs des services et immeubles communaux applicables au 1^{er} janvier 2017, sans augmentation par rapport à l'année 2016.

4 - Tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2017 sans augmentation par rapport à 2016.

5 - Marché hebdomadaire - Actualisation des tarifs des droits de place.

Le Conseil Municipal fixe les droits de place du marché hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2017, sans augmentation par rapport à 2016 :

Le mètre linéaire de façade :

Commerçants abonnés : 0,37 €

Commerçants non abonnés : 0,62 €

Emplacement pour camion (site du champ de foire) : 31 € (par demi-journée)

6 - Occupation de la salle des Fêtes communale - Organisation d'un salon du «bien-être».

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la mise à disposition de la salle des fêtes communale pour l'organisation d'un salon du «bien-être» et fixe le prix de location à la somme forfaitaire de 270 euros.

7 - Régime indemnitaire du personnel communal.

Point reporté.

8 - Demande d'autorisation d'urbanisme rue de la Planche - Raccordement au réseau électrique.

M. le Maire indique que M. Daniel BALIGAND a déposé un dossier d'autorisation d'urbanisme pour la construction d'une maison d'habitation sur une parcelle cadastrée AL 314 rue de la Planche.

La réalisation de ce projet nécessite l'extension du réseau électrique, qui ne bénéficierait qu'au seul pétitionnaire. M. BALIGAND ayant accepté de supporter le coût de ce raccordement propre,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'extension du réseau électrique et dit que le coût résiduel des travaux estimés par le SYDESL à la somme de 4 500 € HT sera supporté par le pétitionnaire.

9 - SYDESL - Recentrage du poste transformateur des Jacquots - Modification du réseau éclairage public.

M. le Maire rappelle que le SYDESL a décidé de procéder au renforcement du réseau électrique du hameau des Jacquots, à cette occasion il a étudié une nouvelle implantation et un renforcement du réseau d'éclairage public rue des Jacquots. Le montant des travaux est évalué à 11 110,39 € HT, la participation à charge de la commune serait de 1 908 € HT.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ce projet, accepte de participer financièrement au coût des travaux et autorise le SYDESL à effectuer les démarches de déclaration nécessaires auprès du fournisseur d'électricité de la commune.

10 - SYDESL - Recentrage du poste transformateur des Jacquots - Enfouissement des lignes France télécom.

M. le Maire expose le projet d'enfouissement partiel des lignes de télécommunication présenté par le SYDESL sur le hameau des Jacquots dont le coût est estimé à 15 000 € TTC.

Considérant qu'il s'agit d'un projet partiel, le coût important restant à la charge de la commune (7 500 €) et le fait que ces travaux ne revêtent pas un caractère prioritaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

11 - Assainissement - Station d'épuration du Bourg - Convention d'assistance.

Le contrat d'assistance souscrit auprès de la SAUR pour les opérations de maintenance, de vérifications réglementaires et de dépannage de la station d'épuration du bourg arrivant à échéance, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes d'une nouvelle convention à intervenir avec la SAUR d'une durée de 2 ans et autorise sa signature par M. le Maire.

12 - Création de quatre postes d'agents recenseurs - Fixation de leur rémunération.

M. le Maire rappelle que la commune de Saint-Germain du Plain sera recensée dans son intégralité du 19 janvier au 18 février 2017, pour mener ces opérations, la commune doit recruter des agents recenseurs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de recruter quatre agents vacataires du 05 janvier au 18 février 2017.

Le montant brut de la rémunération des agents recenseurs est arrêtée comme suit :

- Montant forfaitaire : 120 € (couvrant l'ensemble des frais de déplacement, la gestion des autres documents nécessaires au recensement et non individualisés comme ci-après et toute sujétion supplémentaire liée à l'activité de recensement),
- Séance de formation : 35 € / $\frac{1}{2}$ journée
- Feuille logement : 0,60 €
- Bulletin individuel : 1,20 €

13 Questions diverses.

M. le Maire fait part des remerciements de Bresse Nouvelle pour l'attribution de la subvention 2016 pour l'organisation des séjours (90 enfants accueillis durant les 3 séjours) et pour l'aide financière aux travaux de mise en conformité du centre de vacances.

M. le Maire fait part des remerciements de la famille Jean-Jacques VION, pour les témoignages de sympathie, lors du décès de Mme Christine VION.

M. le Maire fait une présentation du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Conseil Municipal avait accepté de confier par convention l'instruction des autorisations d'urbanisme au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, M. le Maire rappelle les termes de la convention de prestation de service. Le Syndicat Mixte a évalué le coût de ce service pour l'année 2017 et la répartition entre les communes bénéficiaires sur la base du nombre d'autorisations délivrées en 2015.

La commune ayant décidé d'adhérer à la charte éco exemplaire proposée par le SICED Bresse Nord, M. le Maire indique que le diagnostic a été réalisé par M. Bordignon du SICED. Sur cette base le groupe de travail s'est réuni le 10 novembre 2016. Après avoir pris connaissance des actions déjà mises en place par les services municipaux, et des propositions du groupe de travail, le Conseil Municipal approuve les actions fixées dans la charte, certaines concernent l'association de la cantine, l'avis de cette dernière sera préalablement sollicité.

M. le Maire fait un compte rendu de la réunion de la commission sécurité qui s'est tenue le 9 novembre 2016, en présence en particulier du commandant de la communauté de brigades de gendarmerie et du responsable de la DRI du secteur. Il précise que la commission a effectué un déplacement sur les sites, et que faute de temps, tous les points inscrits à l'ordre du jour n'ont pu être abordés.

M. le Maire indique que les travaux de construction de la résidence seniors devraient débuter en décembre. L'entreprise de terrassement propose de la terre végétale et non végétale en excédent. Les personnes intéressées pourront s'adresser en mairie.

Suite au courrier de protestation, la Direction des Finances Publiques confirme l'arrêt des permanences de la trésorerie en mairie de Saint-Germain du Plain à compter du 01/01/2017.

M. le Maire rappelle que le vendredi 18/11/2016 a eu lieu la signature officielle de mise à disposition des 2 personnels communaux sapeurs-pompiers volontaires au SDIS à compter du 1^{er}/01/2017.

M. Roger CUZIN rappelle que dans le cadre de la saison culturelle de la BDSL un concert du trio LESKOV musique tzigane est programmé à la médiathèque de Saint-Germain le samedi 03/12/2016 à 20h30.

CCAS - Visites de fin d'année aux seniors : Mme Christine SARRE indique que 136 foyers seront à visiter, elle transmettra aux conseillers leur tournée, les friandises seront disponibles à compter du 10 décembre.

Bilan de la journée du 13 novembre 2016 en faveur de l'association «toujours femme» :

Mme Valérie FLATTOT fait un bilan de la journée qui a connu une très bonne participation mais légèrement inférieure à l'année précédente. Un chèque d'un montant de 800 € a été remis à l'association «toujours femme». Mme FLATTOT souligne l'excellente couverture de l'évènement assuré par le JSL internet.

M. le Maire indique qu'à l'issue de l'année de parfait achèvement suite aux travaux de voirie en ZA des Vernes, une réunion de bilan a été effectuée, constatant la bonne tenue des prestations. Une reprise autour des grilles d'évacuation des eaux pluviales est cependant prévue par l'entreprise.

M. le Maire indique que la commune est assistée par la DDT de Saône-et-Loire pour l'élaboration d'un agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux, ce dossier sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. le Maire indique que des habitants de la commune lui ont fait part de nuisances liées à la présence importante de pigeons dans leur propriété. La commune ne pouvant intervenir au sein de la propriété privée a réuni les copropriétaires. Ceux-ci se sont accordés pour prendre les mesures nécessaires pour éviter que les oiseaux ne nichent.

Calendrier :

Jeudi 01/12/2016 14h00 Salle des Fêtes Présentation du diagnostic du PLUi aux personnes publiques associées.

Lundi 05/12/2016 19h30 Salle des Fêtes Réunion publique d'information présentation du diagnostic du PLUi.

Mardi 06/12/2016 11h00 Inauguration avec M. François MOREAU président du SICED Bresse Nord du nouveau point d'apport volontaire au champ de foire les conseillers municipaux sont invités.

Mardi 13/12/2016 15h00 Spectacle de fin de cycle des nouvelles activités périscolaires.


Mardi 13/12/2016 20h30 Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DOULÉ remercie les participants et lève la séance à 23h30

La secrétaire de séance


Monique FOYARD


Le Maire,


Alain DOULÉ



Affiché à la porte de la mairie,
le 25 / 11 / 2016

Le Maire,


Alain DOULÉ



CHARTE D'ENGAGEMENT D'ECO EXEMPLARITE COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PLAIN

	Engagement	choix	Commentaires
Trier	Développer le tri des différents déchets et organiser leur valorisation (papier, piles, emballages etc...)	X	Mise en place d'un tri à la salle des fêtes et à la maison pour tous
acheter durable	Favoriser les produits ou objets générant moins de déchets (rechargeables, réutilisables, lavables...)		
	Optimiser les commandes et livraisons	X	Achats groupés (ex papeteries, produits d'entretien mairie écoles médiathèque, garderie)
	Mutualiser et louer du matériel		
	Autres		
Réduire - réutiliser - ne pas gaspiller	réduire la consommation de papier / consommables bureautiques	X	Dématérialisation (comptabilité, gestion des courriers, des convocations...)
	Réduire les déchets des cantines : lutte contre le gaspillage alimentaire et / ou compostage	X	Pour association cantine « gâchimètre » mesure du pain gâché
	Réduire la production de déchets générés lors de manifestations organisées par la collectivité		
	Réduire l'utilisation de produits dangereux et divers (produits phytosanitaires, produits d'entretien, de bricolage)		
	Favoriser le réemploi et la réutilisation des objets		
	Autres		
Communiquer - sensibiliser - former	Sensibiliser, faire participer et former les agents communaux au recyclage et à la prévention	X	Formation des agents
	Communiquer sur la démarche auprès de la population	X	Site internet et bulletin d'information communal
	Pratiquer l'éco-communication pour la création de tout type de support		
	Autres	X	Sensibilisation des écoles, activités périscolaires

Le
A SAINT GERMAIN DU PLAIN

Le Maire

Alain DOULÉ

